

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 6 juin 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2017

N° 17-06-03

OBJET :
Désignation d'un
représentant à la CLECT

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17_06_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Monsieur le Maire expose que la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Saint-Etienne Métropole a été modifiée suite à l'intégration de huit nouvelles communes. Le nombre des membres de la commission a été porté à 53.

Chaque nouvelle commune est invitée à désigner un élu chargé de représenter sa collectivité.

Le rôle de cette Commission est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et la communauté urbaine puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres.

Monsieur Jean Yves CHARBONNIER se porte candidat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** Monsieur Jean Yves CHARBONNIER pour représenter la commune de Saint-Galmier au sein de la CLECT.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17_06_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 2 juin 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.